

Envoyé en préfecture le 28/01/2022

Reçu en préfecture le 28/01/2022

Affiché le

**SLOW**

ID : 007-210700050-20220127-202205-DE

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT  
ARDÈCHE**

**DELIBERATION N° 2022/05**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE**

\*\*\*\*\*

**Séance du 27 janvier 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-sept janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Louis ESSEYRIC, sans public compte tenu de l'épidémie de coronavirus et des mesures sanitaires à mettre en œuvre pour lutter contre le COVID-19, sous la présidence de Pierre LAULAGNET.

Date de convocation : le 20 janvier 2022

Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 - En exercice : 15 - Présents : 13  
Votants : 15

Résultat du vote : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Présents : Pierre LAULAGNET, Philippe BOUNIARD, Claire BOMBRUN, Agnès GUIGON, Jean-Charles GONIEAUX, Yves LAMOINE, Carole THOMAS, Jérôme MERCOYROL, Philippe EUVRARD, Tiphaine FARGIER, Simone GUICHARD, Bernard PUEYO, Michel PREVOST.

Excusé(e)s : Catherine LEYNON (procuration à Carole THOMAS), Sophie ALLEOUD (procuration à Simone GUICHARD).

Absent(e)s :

Yves LAMOINE a été élu secrétaire.

**Objet : Adhésion au Service Interentreprises de Santé au Travail (SIST) Drôme Provençale - Ardèche Sud situé à Montélimar (Drôme).**

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il avait été décidé lors du Conseil Municipal du 10 juillet 2020 par délibération n°2020/49 d'adhérer au service de médecine professionnelle et préventive du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de l'Ardèche.

**VU** le courrier du Président du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de l'Ardèche en date du 3 mai 2021 informant le Maire :

- de la résiliation de manière unilatérale de la convention de mise à disposition du service de médecine professionnelle et préventive du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Drôme,

- de la décision du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de l'Ardèche qui s'est prononcé favorablement à la création d'un service de médecine préventive à destination des collectivités de l'Ardèche qui lui sont affiliées.

- qu'une offre d'emploi est publiée pour le recrutement d'un médecin de prévention.

**VU** le courrier du Président du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de l'Ardèche en date du 30 septembre 2021 informant le Maire :

- que la recherche d'un médecin prévention a été infructueuse. Par conséquent, le Centre de Gestion de l'Ardèche ne pourra pas proposer aux collectivités de l'Ardèche qui lui sont affiliées un service de médecine professionnelle et préventive.

- qu'en l'état, la commune est contrainte de rechercher un organisme compétent afin d'y adhérer dès le terme de la convention en cours à savoir le 31 décembre 2021.

**CONSIDERANT** ces deux courriers, le Maire indique :

- que des démarches ont été entreprises auprès de l'organisme de médecine du travail inter-entreprises référent du territoire à savoir le Service Interentreprises de Santé au Travail (SIST) Drôme Provençale - Ardèche Sud situé à Montélimar (Drôme).

- que le coût des droits d'entrée s'élève à 45,60 euros TTC par salarié pour la première année puis de 87,60 euros TTC à partir de la deuxième année. Ce forfait est indépendant du nombre de visites effectuées dans l'année pour le même salarié.

- que le tarif d'une visite d'embauche en cours d'année est de 60 euros TTC.

- que l'adhésion au Service Interentreprises de Santé au Travail (SIST) Drôme Provençale - Ardèche Sud est renouvelable chaque année par tacite reconduction.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

**ACCEPTE** la proposition du Service Interentreprises de Santé au Travail (SIST) Drôme Provençale - Ardèche Sud selon les modalités et conditions financières décrites ci-dessus.

**DONNE** pouvoir au Maire, pour toutes les démarches et signatures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE, le 27 janvier 2022

POUR COPIE CONFORME

Alba la Romaine, le 28 janvier 2022

Le Maire

Pierre LAULAGNET

